

Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Cimetière

La ville possède deux cimetières : l'un au chef-lieu, l'autre au Tremblay. Ils sont ouverts de 7h à 20h.

Peuvent être inhumées dans les cimetières de La Motte-Servolex :

- les personnes décédées sur le territoire de la Commune, quel que soit leur domicile,
- les personnes domiciliées sur la Commune quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille, quel que soit leur domicile et le lieu de leur décès.

Attention : nul ne peut réserver ou acheter une concession s'il n'y a pas eu de décès.

Prix au 1^{er} janvier 2011 (délibération du conseil municipal du 17/12/2010)

- Concessions trentenaires pour tombes en pleine terre

Premier achat : 612 €

Renouvellement : 153 €

- Concessions cinquantenaires pour caveaux

- 3 places : 3490 € (caveau + terrain)

Renouvellement : 890 €

- 6 places : 5500 € (caveau + infrastructure)

Renouvellement : 1900 €

- Concessions quinquenaires pour cases au columbarium

Une case peut contenir jusqu'à 4 urnes (suivant la dimension de l'urne)

Premier achat : 748 €

Renouvellement : 80 €

Plaque pour toute nouvelle inhumation : 133 €

*Pour tout renseignement et si vous fleurissez occasionnellement une tombe abandonnée par la famille,
merci de prendre contact avec le Service Administration Générale 04 79 65 17 71*

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr